



D E L I B E R A T I O N d u C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **20**
 Nombre de votants : **35**
 Date de convocation : **25/03/2016**

L'an **Deux Mille Seize** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS
 TORDERES : TRANCHE 2 RESTAURATION EGLISE SAN
 NAZARI**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA (Brouilla) – LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ
 (Castelnou) – PIMENTEL (Fourques) - TOURNE (Llauro) –PUIG
 (Sainte-Colombe) — MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ,
 LAVAIL, RUIZ, BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL (Thuir) - LESNE
 (Tordères) – ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE
 (Villemolaque).

Procurations :

H.LLOBET (Brouilla) à P.TAURINYA
 A.DOUTRES (Caixas) à N.GONZALEZ
 G.CHINAUD (Calmeilles) à M.LESNE
 J.L.PUJOL (Fourques) à M.PIMENTEL
 C.VILA (Oms) à J.CHEREZ
 P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille) à R.TOURNE
 R.LEMORT (Thuir) à J.M.LAVAIL
 N.MON (Thuir) à D.RUIZ
 R.PEREZ (Thuir) à J.C.BERNADAC
 B.BATALLER-SICRE (Thuir) à A.BOURRAT
 L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 T.VOISIN (Thuir) à G.FLACHAIRE
 J.AMOUROUX (Tresserre) à J.C.PERALBA
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Certifié exécutoire

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

Le Procès-verbal de la séance du 3 Mars 2016 a été adopté sans observations.

Madame Ghislaine FLACHAIRE est élue secrétaire de séance.

COMMUNE DE TORDERES : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – TRANCHE 2 TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAN NAZARI »»

Le Président **EXPOSE** que la Commune de TORDERES sollicite un fonds de concours pour réaliser la deuxième tranche des travaux de restauration de l'Église San Nazari.

Il **ENONCE** le plan de financement de l'opération en question, dont le coût prévisionnel est estimé à : 123 728€HT.

Les subventions attribuées à la commune s'élevant à la somme de 35 000€, il reste à financer 88 728 €HT.

Selon la réglementation en vigueur applicable à l'attribution de fonds de concours, la commune doit assurer au minimum le financement de 50% du projet hors subventions, soit 44 364€ et sollicite la Communauté à hauteur des **44 364,00€** restants, par fonds de concours.

Il **PROPOSE** au Conseil d'attribuer le fonds de concours ainsi précisé.

Le Conseil Communautaire,
Oui l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré valablement,
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE l'attribution d'un fonds de concours à la commune de TORDERES en vue de réaliser la deuxième tranche des travaux de restauration de l'Église San Nazari, pour un montant de 44 364,00€.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement avec la commune de TORDERES ainsi que tout acte y afférant

DIT que la dépense correspondante est imputée au budget de la Communauté de Communes exercice 2016 compte 2041.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus.
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20160331-40-16FCTorderes-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2016

Le Président

René OLIVE